



FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE :

Animatrice/animateur de l'ALSH – Agent de garderie et d'accueil périscolaire

DESCRIPTION DU POSTE :

Affectation/service : Service enfance-jeunesse

Catégorie : C

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation

Temps de travail : Temps complet 35h annualisé

A compter du : 14/03/2023 pour une durée d'une année

Fin de l'annonce : 24/02/2023

Diplôme : titulaire BAFA ou BPJEPS ou bac professionnel animation ou CAP AEPE exigé

I - MISSIONS GENERALES DU POSTE :

**Garantir la sécurité morale, physique et affective des enfants et entretenir les relations avec les familles.
Participer à l'éveil des enfants et à l'apprentissage de la vie en collectivité par la mise en œuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques.**

Participer au fonctionnement et enrichir la vie de l'équipe d'animation.

Participer à l'éveil des enfants dans un environnement agréable et sécurisant.

Etre garant de la sécurité affective et physique des enfants.

Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Gérer les conflits, être à l'écoute, échanger avec les enfants.

Etre à l'écoute des usagers et communiquer avec les familles, avec le coordonnateur enfance-jeunesse.

Proposer et adapter les animations en lien avec le projet pédagogique.

Préparer les animations, les mettre en place.

Accompagner, réaliser et évaluer les projets des enfants.

Animer chaque moment avec les enfants.

Participer au projet pédagogique avec le coordonnateur enfance-jeunesse.

Participer au fonctionnement du service et enrichir l'équipe d'animation.

Participer aux réunions du service.

Etre force de proposition en temps de réunion sur les projets d'animation et l'organisation.

Partager les informations en sa possession et rendre compte au coordonnateur enfance-jeunesse et/ou à la directrice de l'ALSH de toutes situations particulières.

II- CONDITIONS DE TRAVAIL

➤ Conditions d'exercice :

- Temps de travail complet – Agent annualisé.
- Horaires de travail avec amplitude variable.
- Travail en équipe.
- Exposition aux bruits.
- Travail en intérieur la majorité du temps.
- Situations de contact avec les enfants et les parents.
- Discrétion professionnelle, secret professionnel et devoir de réserve.
- Sens du service public.

III – POSITIONNEMENT DU POSTE

Sous la responsabilité directe du coordonnateur enfance-jeunesse.

Réseau relationnel :

Relations internes : Relations fréquentes avec les autres agents de la collectivité, de la directrice de l'ALSH et du coordonnateur enfance-jeunesse.

Relations externes : Relations quotidiennes avec les parents, les enfants, les associations locales, les prestataires de service, la SDJES et la directrice des écoles.

IV – COMPETENCES REQUISES

- Connaître les techniques d'écoute, de communication et d'animation,
- Connaître les projets éducatifs et pédagogiques de l'ALSH,
- Connaître les différents principes de développement physique et de la psychologie en rapport avec les jeunes enfants,
- Maîtriser les règles d'hygiène corporelle,
- Maîtriser les postures professionnelles à tenir en cas d'accident,
- Appliquer les consignes de sécurité,
- Maîtrise de l'outil informatique,
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité régissant l'accueil des enfants,
- Sens de l'accueil, tenue et expression correctes, réactivité, amabilité, patience et vigilance,
- Technique d'écoute, devoir de confidentialité, capacité à gérer les enfants en difficulté, sens de l'organisation...